

bêtes à cornes, surtout si l'on tient des juments poulinières. La rentrée des moissons, les hersages, les roulages et les buttages se font plus promptement et tout aussi bien avec des chevaux qu'avec des bœufs.

Bien qu'un attelage de bœufs puisse déplacer un poids égal à celui déplacé par un attelage de chevaux, la lenteur des premiers est cause qu'ils font en somme moins de travail; on peut donc admettre que quatre bœufs qui travaillent avant et après midi en font autant que trois chevaux dans le même laps de temps; que quatre bœufs, dont deux travaillent le matin et deux l'après midi, en font autant que deux chevaux de même force.

En général, ce qu'il y a de mieux à faire pour une exploitation de quelque étendue, c'est d'avoir des attelages de deux sortes: bœufs et chevaux.

La puissance d'un animal se compose de son énergie musculaire et de la masse de son corps. Cette puissance doit être proportionnelle à la résistance qu'il s'agit de vaincre. Le mieux est de choisir des animaux de taille et de poids moyens; c'est chez eux qu'on trouve le plus souvent réunis la vigueur, l'énergie et l'activité, et que ces qualités se conservent plus longtemps. On doit déterminer le nombre des bœufs destinés à l'attelage, par rapport à celui des chevaux, dans le cas où l'on voudra employer simultanément l'une ou l'autre espèce. Quand la terre est forte, qu'on a de petits animaux et de mauvais instruments, qu'avec cela on est éloigné des marchés et obligé de parcourir une certaine distance pour se rendre à ses champs, il est clair qu'il faut avoir plus d'attelages que lorsque toutes ces circonstances n'existent pas. Deux chevaux bien nourris, attelés à une charrue, laboureront la même terre plus profondément que quatre chevaux mal nourris que l'on mettrait à une mauvaise charrue.

Lorsque l'exploitation doit fournir elle-même, comme cela a le plus souvent lieu, l'engrais dont elle a besoin, faute d'avoir occasion de l'acheter au dehors à des prix convenables, il devient nécessaire d'avoir du bétail en sus de celui qui sert aux travaux, et par conséquent de produire les fourrages que ce supplément de bétail réclame pour sa consommation.

Les animaux de rente, c'est comme nous l'avons dit plus haut, le nom donné à ce bétail, comprennent principalement les bêtes à cornes, les porcs, les moutons destinés à la fabrication de la laine et de l'engrais; les uns et les autres en permanence dans l'exploitation; viennent ensuite les différentes espèces d'animaux que l'on n'engraisse qu'à certaines époques de l'année, telles que volailles, etc.

Pour produire l'engrais à bon marché et trouver du bénéfice dans la consommation de ses fourrages par les animaux, il y a plusieurs conditions à remplir: la quantité d'animaux doit se trouver, avec la masse de fourrage produite, dans un rapport tel qu'ils puissent être tous abondamment nourris et que rien ne reste; le choix des races d'animaux doit dépendre de la nature des fourrages et des circonstances commerciales et autres de la localité.

Par la quantité de bétail on doit entendre, non point le nombre de têtes dont il se compose, mais bien son poids total; ainsi un bœuf 1500 livres, peut, sous presque tous les rapports compter pour deux bœufs pesant chacun à 750 livres seulement. Ce n'est

donc pas, en définitive, le nombre des animaux, mais c'est la totalité de leur poids qu'il faut considérer. Le cultivateur doit donc savoir quelle est la quantité et le poids des fourrages qu'il produit, quelle est d'un autre côté celle de ses animaux, et voir s'il y a entre ces deux quantités le rapport voulu.

La réduction des fourrages et du bétail peut être faite sans préjudice à la ferme, lorsqu'on peut se procurer des fumiers en dehors de la ferme, tandis qu'il faut augmenter bétail et fourrages, lorsque le sol est appauvri et qu'on ne peut l'enrichir autrement qu'en l'engraissant au moyen de fumiers.

Règle générale, la paille doit être donnée au bétail seulement comme supplément à sa ration habituelle, sans la diminuer sensiblement, et pour corriger l'effet nuisible que produiraient sans elle les fourrages verts, etc. Consommée par les animaux, la paille donne en fumier environ 60 par cent de son poids, c'est-à-dire à peu près le tiers d'un poids égal de foin, tandis que, employée comme litière, elle donne plus de deux fois et demi son poids.

Le mobilier, c'est à dire les instruments, est encore une autre partie fort importante du capital d'exploitation. Malheureusement ce mobilier est d'ordinaire fort négligé, car il n'est pas rare de voir les charrues, les herses, les voitures, etc., exposées à toutes les intempéries des saisons; la rouille se met sur les parties en fer, le bois constamment lavé par l'eau pourrit, et le tout se détériore en peu d'années. Bien entretenus les instruments d'agriculture peuvent durer au moins une douzaine d'années, tandis que mal entretenus ils n'ont aucune valeur après un service de cinq à six ans.

L'ordre et l'économie exigent que tous les instruments soient placés sous une bonne remise, quand on n'est pas en lieu de s'en servir. À l'automne, à la fin des travaux, il est important de les huiler dans toutes leurs parties.

Quant à la quantité d'instruments nécessaires aux travaux d'une ferme, elle doit être strictement limitée aux besoins de la ferme. L'essentiel c'est que ces instruments soient de meilleure qualité et les plus améliorés. Si la ferme ne demande qu'une seule charrue, on doit l'acheter bonne quelque soit le haut prix; il en est de même pour les rouleaux, les herses, les scarificateurs, les faucheuses et les moissonneuses. Si l'instrument à acheter est de haut prix, il est bon de s'assurer de sa bonne qualité près de ceux qui ont fait l'acquisition d'un semblable instrument et qui sont à même de nous renseigner sur la véritable valeur quant à sa durée et à son bon fonctionnement. — (A suivre)

Service salarié, conséquence de l'état social; direction agricole

(Suite.)

La réprimande est la suite de la surveillance. Il faut qu'elle soit proportionnée à la faute, directe, ferme sans emportement, et plus ou moins rude suivant le caractère du serviteur. La négligence a-t-elle été secrète, la meilleure réprimande l'est aussi. Mais si la faute a eu lieu devant d'autres serviteurs, que ces derniers soient témoins de la réprimande. Quelque sévère qu'elle soit, ne la rendons jamais injurieuse.